

# CCRS MAG

Juin 2024

n°33

ESPACE AQUATIQUE

## Ouverture tous les jours cet été

ENFANCE JEUNESSE

**Zoom sur la  
restauration scolaire**

TOURISME

**On parle  
de nous !**

AMÉNAGEMENT

**Des aides grâce  
au Plan façades**



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes



3 MAI 2024

## Inauguration de l'Espace Aquatique

4 MAI 2024

## Bal folk de l'École de Musique Intercommunale



5 AVRIL 2024

## Salon Fluvial

Depuis 2015, le Salon Fluvial est, grâce à de nombreux passionnés, un rendez-vous incontournable de l'écosystème fluvial national. Cette édition a été marquée par plusieurs changements, de dates tout d'abord avec un Salon plus tôt dans la saison et décalé aux vendredi et samedi pour toucher une cible d'experts et de professionnels. Le site d'exposition a également été repensé pour proposer une unité géographique et offrir un cadre satisfaisant à tous.

Marqué par le lancement de la marque multi-employeurs BOAT VALLEY, le Salon Fluvial 2024 a bénéficié cette année encore, d'une belle couverture média et d'une fréquentation de qualité.



# Édito

Je suis heureux de vous retrouver pour ce nouveau numéro de notre organe de communication intercommunal. Celui-ci est majeur car notre collectivité des Rives de Saône exerce de nombreuses compétences indispensables à votre quotidien. Certaines bien visibles, comme les accueils périscolaires, la collecte des ordures ménagères et la gestion des eaux usées, et d'autres plus stratégiques, qui courent sur le long terme avec des effets qui vous impactent moins directement mais tout aussi importants : l'attractivité économique à travers le développement de Zones d'Activités Économiques et le soutien financier aux entreprises, l'attractivité touristique par la mise en valeur de notre patrimoine et de notre environnement, l'attractivité résidentielle grâce à notre

Opération de Revitalisation du Territoire, et je ne peux toutes les citer. Vous trouverez dans ces pages certaines actions menées dans ce cadre depuis notre dernier numéro.

Bien évidemment, l'un des sujets phares a été la fin des travaux de l'Espace Aquatique Fernand-Bonnin et son inauguration. C'est avec fierté que vos élus, les partenaires financiers, les agents de nos services, les associations et les entreprises qui ont travaillé à sa réhabilitation se sont retrouvés pour couper le ruban et réouvrir cette structure tant attendue. C'est votre espace aquatique, à votre disposition pour vous recevoir dans les meilleures conditions cet été. C'est une belle vitrine pour notre territoire des Rives de Saône.

Vous avez également pu constater les efforts faits par notre collectivité pour sensibiliser aux enjeux du réchauffement climatique lors de la Journée Plan Climat organisée à Brazey-en-Plaine le 27 avril, sujet majeur qui vous impacte au quotidien. Ce fût une première mouture qui a porté ses fruits et que nous aurons plaisir à reconduire et à étoffer pour votre plus grande satisfaction.

« Notre collectivité exerce de nombreuses compétences indispensables à votre quotidien »

Et, comme chaque année, le salon fluvial vous a accueilli sur la gare d'eau de Saint-Jean-de-Losne et de Saint-Usage pour promouvoir la filière fluviale dans toute sa diversité.

Gestion du quotidien, réflexion stratégique et attractivité, animations et visibilité des Rives de Saône, c'est ce que vous trouverez dans ces pages. Bonne lecture.



**Sébastien Delacour**  
Président de la  
Communauté de Communes  
Rives de Saône

## DANS CE NUMÉRO

Ouverture de l'espace aquatique	4
Le point sur la commercialisation des ZAE	6
Vos sorties de l'été en #BourgogneRiviera	7
S'engager pour une alimentation durable et équilibrée	8
Entretien du réseau d'assainissement	10
Journée Plan Climat des Rives de Saône	12



## OLYMPIADES POUR TOUS !

Rendez-vous à Saint-Jean-de-Losne, Gare d'eau et Bastion, vendredi 12 juillet de 9 h à 12 h, avant le passage de la Flamme olympique. Plus d'infos : [www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)



## UN ÉQUIPEMENT MODERNE ET LUDIQUE

L'Espace Aquatique offre désormais :

- ▶ un bassin de natation de 50 m et un bassin d'apprentissage rénovés et chauffés,
- ▶ des toboggans et un pentagliss pour s'amuser en famille,
- ▶ une pataugeoire transformée en plaine de jeux aquatiques pour les plus petits,
- ▶ un accès PMR garanti dans tout l'établissement,
- ▶ un espace extérieur ombragé avec des tables pour pique-niquer,
- ▶ un foodtruck proposant des gourmandises salées et sucrées, disponible sur le site pour la saison.

# Ouverture de l'espace aquatique

**Une nouvelle vague de loisirs pour Rives de Saône !** Après plus de deux ans de travaux, la Communauté de Communes Rives de Saône (CCRS) est fière d'inaugurer son Espace Aquatique, situé à Pouilly-sur-Saône. Cet équipement entièrement réhabilité et doté de nouvelles installations répondra aux besoins des habitants du territoire pour les trente prochaines années.

Construit en 1974, l'ancien Espace Aquatique montrait des signes de vétusté et ne répondait plus aux attentes des usagers. La nécessité de modernisation et d'extension de l'offre aquatique s'est imposée, et la CCRS a

saisi cette opportunité pour repenser entièrement le site. Dès mai 2022, les travaux ont commencé, mobilisant près de 30 entreprises. De la démolition à la reconstruction des plages, en passant par la diminution de profondeur du





bassin olympique, chaque étape a été minutieusement planifiée pour pouvoir réaliser des économies d'énergie tout en créant un lieu convivial et adapté à tous les publics : scolaires, familles, sportifs, amateurs de loisirs et touristes.

### Une démarche éco-responsable

En alignement avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CCRS a mis l'accent sur la durabilité et la réduction de l'empreinte environnementale de l'Espace Aquatique. Des mesures telles que l'utilisation de panneaux solaires, la couverture thermique des bassins et la limitation des consommations d'énergie assurent une gestion responsable des ressources.

### Adhésion au programme "Savoir Nager"

Dans un territoire bordé de rivières et de canaux, il est crucial que les enfants apprennent à nager. Ainsi, les écoles primaires des trente-huit communes bénéficient de créneaux de natation en mai, juin et septembre dans le cadre du programme "Savoir nager".

### Un projet financé par plusieurs partenaires

Le coût total de l'opération s'élève à un peu plus de 7 M€HT, financé par divers partenaires : l'État (1,192 M€), la région Bourgogne-Franche-Comté (900 000 €), le Département de la Côte-d'Or (500 000 €), le SICECO (20 000 €), les communes d'Auvillers-sur-Saône, Bagnot, Chamblanc, Chivres, Glanon, Grosbois-lès-Tichey, Jallanges, Labergement-lès-Seurre, Lanthès, Pouilly-sur-Saône, Seurre et Trugny (126 385 €). Le reste à charge pour Rives de Saône s'élève à un peu plus de 3 M€.

## TOUS EN MAILLOT !

### L'espace Aquatique est ouvert tous les jours du 8 juillet au 1<sup>er</sup> septembre !

Profitez de nos espaces verts, parfaits pour des pique-niques en famille ou entre amis, où vous pourrez vous détendre à l'ombre et savourer des moments de convivialité.

Nos deux bassins chauffés vous offrent une expérience de baignade tout confort, avec un bassin olympique pour les nageurs aguerris et un bassin d'apprentissage pour ceux qui souhaitent se détendre. Pour les amateurs de sensations fortes, nos toboggans et pentagliss promettent des descentes mémorables. Éclats de rire garantis !

Les plus jeunes ne sont pas en reste avec notre espace de jeux d'eau spécialement conçu pour eux. Ils pourront s'amuser en toute sécurité dans une pataugeoire transformée en plaine de jeux aquatiques, idéale pour les aventuriers en herbe.

Et pour combler toutes vos envies gourmandes, un foodtruck est installé sur le site, proposant une délicieuse sélection de mets salés et sucrés. Que ce soit pour un en-cas rapide ou un déjeuner complet, il y en a pour tous les goûts !

Ne manquez pas l'occasion de vivre des moments inoubliables à l'Espace Aquatique Fernand-Bonnin. Venez profiter des plaisirs aquatiques et des instants de détente en famille ou entre amis.

### COURS COLLECTIFS

#### Cours de natation à partir de 12 €

Apprentissage de la natation par groupe de niveau (5 nageurs maximum par groupe)

#### Aquagym à partir de 7 €

Travaillez tous vos muscles et renforcez vos capacités cardiovasculaires.

Le matériel nécessaire est fourni par l'espace aquatique

*Renseignements et règlements auprès du personnel de l'Espace Aquatique.*

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### Juin et septembre

- ▶ Les mercredis : 12h - 19h30
- ▶ Les samedis, dimanches et jours fériés : 10h - 19h30

#### Juillet et août

- ▶ Tous les jours : 10h - 19h30

### TOUTES LES INFOS



<https://www.rivesdesaone.fr/21370-espace-aquatique-fernand-bonnin.htm>





**Alain Becquet**  
Vice-Président  
en charge de l'économie

## IMMOBILIER D'ENTREPRISES

# Où en sommes-nous dans la **commercialisation de terrains** dans les Zones d'Activité Économique (ZAE) ?

Clap de fin pour la ZAE de l'Échelotte à Saint-Usage, qui achève sa commercialisation, où tous les terrains sont vendus ou sous promesse.

Dernière opportunité sur la ZAE du Grand Pâquier à Brazey-en-Plaine, avec une parcelle restant disponible : 2 538 m<sup>2</sup>, à saisir au prix de 24 €/m<sup>2</sup>, soit 60 912 € HT.

Les efforts sont maintenant concentrés sur la future ZAE du Chemin neuf à Seurre sur 7 hectares, avec un dépôt prochain du permis d'aménager par la Communauté de Communes, pour permettre la réalisation de projets industriels et artisanaux.



Pour toutes informations concernant ces sujets, **n'hésitez pas à contacter Olivier Houiste, notre chargé de développement économique :**  
[olivier.houiste@rivesdesaone.fr](mailto:olivier.houiste@rivesdesaone.fr)  
 Tél. 06 40 88 77 61

## RIVES DE SAÔNE SOUTIENT LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS D'INVESTISSEMENT

En fonction de certains critères, la Communauté de Communes peut accompagner financièrement la création ou le développement d'entreprises sur l'une des 38 communes du territoire.

### Pour quels projets ?

Rives de Saône subventionne potentiellement, la construction, la rénovation ou l'agrandissement de bâtiments industriels, artisanaux, tertiaires ou d'hébergements touristiques.

### Quel montant de subvention ?

L'aide s'élève à 10 % du montant HT des dépenses éligibles, avec un plafond de 5 000 € ou 10 000 €, fonction du montant de l'opération inférieur ou supérieur à 500 000 € HT.



## Vos sorties de l'été en **#BourgogneRiviera**

Se sentir totalement dépaycé à deux pas de chez vous, c'est possible ! Profitez de l'été pour explorer les Rives de Saône. Randonnées, itinéraires à vélo, activité nautiques, balades en bateau, visites patrimoine... Grâce au nouveau guide et à la carte touristique du territoire, vous ne manquerez pas d'inspiration pour vos escapades estivales !

**Disponible gratuitement à l'Office de Tourisme de Saint-Jean-de-Losne et à la Capitainerie de Seurre.**



## ON PARLE DES RIVES DE SAÔNE DANS LA PRESSE

**Le printemps 2024 a été marqué par l'accueil de plusieurs journalistes venus découvrir les richesses de notre territoire.**

### ► **Plein feu sur le tourisme fluvial avec Autoroute Infos**

Inciter les usagers des Autoroutes du réseaux Paris Rhin Rhône à faire une halte (ou plus !) au bord de la Saône, c'est l'objectif d'un beau reportage diffusé depuis le mois d'avril sur les ondes d'Autoroute Infos.

### ► **Zoom sur le patrimoine Seurrois avec France Bleu Bourgogne**

Les auditeurs de l'incontournable radio régionale pourront se laisser tenter par une visite des nombreux atouts du patrimoine Seurrois grâce à l'émission "La moto à Tonio", totalement dédiée aux richesses touristiques de la commune.

À réécouter sur :  
<https://tinyurl.com/patrimoineseurrois>

### ► **Gros plan sur La Voie Bleue pour une délégation de journalistes d'horizons multiples**

Ils sont venus de toute la France, parcourir cet itinéraire cyclo qui traverse notre territoire et qui attire chaque année plus de 30 000 touristes à vélo en Rives de Saône.

Des articles à lire prochainement sur le Journal de Saône-et-Loire, les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, le magazine Respire, France Dimanche, La Voix du Nord et Femme Actuelle.

### ► **Le Canal de Bourgogne en vedette pour France 3 et France Bleu Bourgogne**

Dans le cadre d'une série de reportages sur le Canal de Bourgogne, une équipe de tournage de France 3 et France Bleu était présente à Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage les 8 et 9 juin dernier. L'occasion de donner la parole aux professionnels et usagers de la voie d'eau, acteurs du patrimoine et de l'économie locale.

**Un reportage à retrouver tout l'été !**

## À NE PAS MANQUER CET ÉTÉ ! **BALADES COSTUMÉES À LA LANTERNE**

À la tombée de la nuit, prenez votre lanterne et laissez-vous guider dans le village de l'Étang Rouge par un habitant du Val-de-Saône venu des temps anciens. En costume d'époque, il vous contera tous les secrets d'autrefois. Une façon originale de découvrir ou re-découvrir le Musée de plein-air.

- **Samedis 6 juillet, 3 août et 31 août à 20h30**
- **RDV à l'accueil du Musée, route de Franche-Comté**
- **Tarifs : de 3 à 5 €/pers.**
- **Sur réservation : 03 80 37 15 70**

Retrouvez tout le programme des visites et animations sur [www.saone-tourisme.fr](http://www.saone-tourisme.fr) et sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme





**Inscrivez vos enfants dès maintenant pour les vacances d'été et la rentrée scolaires 2024/2025 !**

Rendez-vous dès à présent sur le Portail Famille : <https://enfance-rivesdesaone.portail-defi.net/>

# S'engager pour une alimentation durable et équilibrée

La restauration périscolaire incarne aujourd'hui des valeurs essentielles telles que la qualité nutritionnelle, l'éducation au goût, et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Plébiscitée par les familles du territoire, elle représente un service communautaire répondant à une demande croissante.

Intégrée dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de notre communauté de communes, cette initiative se concrétise par des actions concrètes et ambitieuses.

Un des principaux objectifs est de promouvoir une alimentation saine et durable, tout en veillant à la qualité nutritionnelle des repas. Les menus sont élaborés conformément à la réglementation EGALIM, qui impose notamment 20 % de produits biologiques et un repas végétarien par semaine. L'accent est mis sur des repas de qualité supérieure, constitués de produits certifiés sans OGM, de viandes 100 % françaises, et de légumes frais préparés sur place. La priorité est donnée aux recettes maison et aux produits provenant de producteurs locaux.

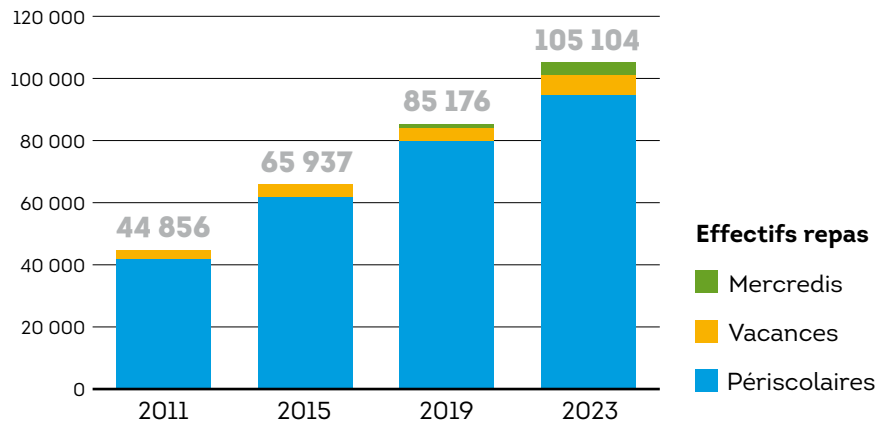
L'éducation au goût est également au cœur des préoccupations, avec des animations à thème organisées régulièrement pour sensibiliser les enfants à la diversité des saveurs et des aliments. Depuis 2021, un projet visant à lutter contre le gaspillage alimentaire et à réduire les déchets est en cours dans les restaurants périscolaires. Ce projet inclut une initiative innovante : la proposition d'un goûter gratuit, composé

de produits non consommés lors des repas du midi, comme le pain, les fruits, le yaourt et le fromage emballé, complétés par des produits locaux et, si possible, biologiques, tels que les fruits, les produits laitiers, le miel, le pain d'épices et la confiture.

Enfin, la Communauté de Communes s'engage activement dans la charte du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Lancé en 2001, le PNNS vise à améliorer la santé de la population et à lutter contre l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires, en promouvant les slogans "Bien manger, bien bouger c'est protéger sa santé".



Ces actions concrètes témoignent de l'engagement de la Communauté de Communes à offrir une restauration périscolaire de qualité, qui respecte l'environnement tout en contribuant à la santé et au bien-être des enfants.





# Révision sur les Projets d'Accueils Individualisés (PAI)

En avril 2024, le règlement intérieur du Service Politique éducative et sociale de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille a été mis à jour. La version 10 de ce document est désormais disponible sur le site internet communautaire. Cette nouvelle version introduit une modification importante concernant la mise en œuvre des PAI.

## Qu'est-ce qu'un PAI ?

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un dispositif destiné à garantir un accueil et un accompagnement adaptés aux enfants et adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période. Il permet d'assurer que ces jeunes bénéficient des aménagements nécessaires dans les structures collectives, telles que les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les centres de loisirs.

L'article L. 111-1 du Code de l'éducation stipule que le système éducatif doit veiller à la scolarisation inclusive de tous les enfants sans distinction. Il garantit le droit à l'éducation pour chacun, afin de permettre le développement de la personnalité, l'amélioration du niveau de formation initiale et continue, l'insertion dans la vie sociale et professionnelle, ainsi que l'exercice de la citoyenneté, quel que soit l'état de santé de l'enfant.

## Objectifs d'un PAI

Le PAI est un document écrit qui détaille les adaptations nécessaires à la vie en collectivité d'un enfant ou adolescent. Il s'adresse aux jeunes atteints de troubles de santé, tels que des pathologies chroniques (par exemple l'asthme), des allergies ou des intolérances alimentaires. Les enfants et adolescents atteints de maladies de longue durée, comme le cancer, sont également concernés.

## Élaboration d'un PAI

Le PAI est strictement médical. Il est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement, avec l'accord de la famille. Ce document est établi en concertation avec le médecin scolaire, le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), ou encore le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Pour plus d'informations, consultez la version 10 du règlement intérieur disponible sur le site internet communautaire :

<https://www.rivesdesaone.fr/9593-periscolaire.htm>

## ÉCOLE DE MUSIQUE



**Laurence Bréant**  
Vice-Présidente en charge du tourisme et de la culture

## NOUVELLES FACILITÉS DE PAIEMENT

À partir de la nouvelle année scolaire 2024-2025, la Communauté de Communes Rives de Saône vous propose de nouvelles périodicités de règlement de vos inscriptions à l'École de Musique intercommunale.

Vous pourrez régler votre inscription, selon votre choix :

- ▶ en une fois, au moment de l'inscription,
- ▶ en trois fois, à chaque début de trimestre,
- ▶ en dix fois, à chaque début de mois, d'octobre à juillet.

**Votre choix devra être renseigné au moment de votre inscription à l'École de Musique.**

En parallèle, la Communauté de Communes propose toujours ses différents modes de règlement, à votre convenance, comme les espèces, la carte bancaire, le chèque bancaire ou postal, le virement bancaire ou le prélèvement automatique.



## Entretien préventif du réseau d'assainissement



**La gestion efficace d'un réseau d'assainissement repose sur un entretien préventif continu, complété par des interventions curatives occasionnelles lorsque des obstructions ou des surcharges se produisent.**

Un curage préventif de 10 km de réseau avait été réalisé en 2023, ciblant principalement les "points noirs", zones identifiées pour leur tendance à s'encrasser

rapidement. Cela représente environ 10 % du réseau d'assainissement communautaire.

Dans cette démarche préventive, des inspections télévisées du réseau ont également été effectuées. Ces inspections visent à évaluer l'état structurel du réseau et des ouvrages, en vérifiant la présence de corrosion, l'étanchéité des joints, les raccordements des branchements, et la présence de fissures sur les collecteurs. En tout, 1 700 m de réseau ont été inspectés de cette manière.

Les données recueillies grâce à ces inspections permettent d'anticiper les besoins en travaux et de planifier les opérations de maintenance et de renouvellement des équipements de manière proactive.

## SÉPARER LES EAUX USÉES DES EAUX PLUVIALES

La finalisation du schéma directeur d'assainissement en 2022 a permis d'identifier des regards dit "mixtes" où les eaux usées et les eaux pluviales peuvent se mélanger lors d'épisodes pluvieux importants. Ces mélanges entraînent soit des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, soit des arrivées d'eaux peu polluées, dites "eaux claires", qui parasitent les stations d'épuration, rendant leur exploitation plus complexe.

Afin de réduire ces phénomènes, deux regards ont fait l'objet de travaux fin 2023 dans le centre-ville de Seurre garantissant ainsi que les eaux pluviales

rejoignent directement le réseau pluvial, sans risque de mélange avec les eaux usées.

Le financement de ces travaux a été assuré par la Communauté de Communes Rives de Saône et leur réalisation confiée à l'entreprise SADE. Ces interventions s'inscrivent dans une démarche globale d'amélioration de la gestion des eaux usées et pluviales, contribuant à la protection de l'environnement et à l'efficacité des infrastructures d'assainissement.

*Regard mixte avant / après travaux et mise en valeur de la suppression d'arrivée du réseau pluvial dans le regard.*



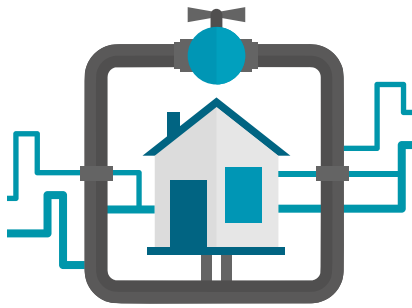
## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

# Construction ou réhabilitation d'une installation

Pour les projets de construction ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif, **le dossier de conception est maintenant disponible en ligne** sur le site de la Communauté de Communes Rives de Saône à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/assainissementenrivesdesaone>

Il est également possible de demander ce dossier auprès de SUEZ, qui gère l'assainissement non collectif sur le territoire de la CCRS.

Pour la conception et la réalisation de votre installation, **il est recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée**. Une liste de professionnels agréés en Côte-d'Or est disponible sur le site internet du Conseil départemental, accessible via ce lien : <https://tinyurl.com/charteassainissement>



Ces ressources et recommandations visent à garantir la qualité et la conformité des installations d'assainissement, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la santé publique. Une fois complété, le dossier de conception est à envoyer par courrier à : SUEZ  
24 rue Professeur-Leriche  
CS90140  
71104 Chalon-sur-Saône cedex

## IMPORTANT

**Les travaux ne pourront débuter qu'à la réception de l'avis favorable de Suez.**

À la fin des travaux, ne rebouchez pas les tranchées tant qu'un technicien n'est pas venu contrôler les travaux ! Pour prendre rendez-vous, faites le 09 77 408 408. Une date de visite vous sera proposée dans les cinq jours ouvrés.

À l'appui de ce contrôle, si l'exécution des travaux est conforme au dossier de conception, un certificat de conformité de votre installation vous sera remis. Ce document vous sera demandé lors des contrôles périodiques de votre installation et sera nécessaire à la vente de votre habitation.



*Bassin de traitement des eaux usées de la STEP de Losne.*

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion du réseau d'assainissement collectif et des stations d'épurations sur le territoire de la Communauté de Communes Rives de Saône se fait par l'intermédiaire de trois contrats répartis entre les entreprises SAUR et SUEZ. Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), une visite des huit stations d'épuration a été conduite par la CCRS assistée du cabinet ARTELIA le 15 février dernier. À cette occasion, quatre entreprises spécialisées dans la gestion de l'assainissement ont fait le déplacement pour s'informer sur le patrimoine de la CCRS.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un seul contrat et, donc, un seul délégataire sera actif sur le territoire de la CCRS.

## AMÉNAGEMENT



**Sébastien Delacour**  
Président, en charge  
de l'aménagement du territoire



# Retour sur la Journée Plan Climat des Rives de Saône

La première édition de la Journée Plan Climat des Rives de Saône s'est tenue le 27 avril dernier à la halle couverte de Brazey-en-Plaine. Cet événement a rassemblé de nombreux acteurs engagés dans la transition écologique et l'économie locale, visant à mettre en lumière le potentiel de notre territoire et les actions de la collectivité dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les habitants du territoire ont ainsi pu en apprendre plus sur les enjeux de la transition écologique et découvrir les solutions locales qui existent et dont ils pourraient profiter au travers de nombreux stands, ateliers et animations, sous un format convivial et familial. **L'évènement a réuni 30 exposants et 150 visiteurs sur la journée.**

## RÉNOVATION DES FAÇADES

**Vous habitez Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne ou Seurre ?** Jusqu'au 31 décembre 2024, rénovez votre façade et bénéficiez d'une aide financière et de la défiscalisation du montant des travaux.

**Vous n'habitez pas ces communes ?** Vous avez la possibilité de pouvoir bénéficier du dispositif Label de la Fondation du Patrimoine.

### OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

## Des aides pour une rénovation durable dans les **centres-bourgs**

Vous habitez un des périmètres centres-bourgs de Brazey-en-Plaine, Losne, Saint-Jean-de-Losne ou Seurre ? La Communauté de Communes vous soutient dans votre projet de rénovation de logement (réhabilitation, économie d'énergie, adaptation du logement). Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et complet dans vos démarches de travaux et de conseils techniques personnalisés.

#### Permanences sur rendez-vous :

- le 1<sup>er</sup> lundi du mois à Seurre (siège de la Communauté de communes),
- le 3<sup>e</sup> lundi du mois à Échenon (antenne technique de la Communauté de communes).



**Rives de Saône**

Communauté de Communes

15 bis Grande rue du Faubourg St-Michel  
BP 67 - 21250 Seurre Cedex  
Tél. 03 80 20 48 54 / Fax 03 80 20 89 39  
[www.rivesdesaone.fr](http://www.rivesdesaone.fr)  
Mail : [secretariat@rivesdesaone.fr](mailto:secretariat@rivesdesaone.fr)

Ouverture au public du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de publication : Sébastien Delacour.  
Mise en page : Fuglane.  
Imprimé selon les normes Imprim'Vert  
sur un papier fabriqué à partir de bois  
issu de forêts gérées durablement.  
Photos : © Communauté de Communes,  
sauf mentions contraires.

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2024 - ISSN : 1958-508X